

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 806

5 avril 2013

SOMMAIRE

Aforcomlux SA	38646	Steelux S.A.	38668
Aircraft Solutions Lux IV S.à.r.l.	38671	Stockage du Petrole S.A.	38671
Association Islamique de Wiltz/Luxembourg	38668	Summerhill Holding S.à r.l.	38673
Belles S.à r.l.	38643	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	38680
Bluelux S.A., SPF	38642	Taxo S.à.r.l.	38688
BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l.	38644	TDK Europe S.A.	38688
Development German Feeder III S.C.A.	38650	TeclOLux Sàrl	38680
EVB LUX S.A.	38647	TE Holding S.à r.l.	38657
Face Job SA	38650	The Rehfeldt Group S.A.	38688
HM & Associates, SPF	38680	Triton III LuxCo 7 S.à r.l.	38686
Hot Holdings S.à r.l.	38682	Triton III LuxCo B 14 S.à r.l.	38686
Latonia Finance S.à r.l.	38683	Triton III (Nimble) S.à r.l.	38683
L.S.C. Engineering Group	38686	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	38654
MAMERANUS Participations S.A.	38686	T-Systems Luxembourg SA	38688
Sophinvest S.A.	38653	Universal Equipment S.à r.l.	38661
Sophos S.à r.l.	38657	Vanheede Luxembourg	38661
Sparkling Global Commodities Fund S.C.A.	38661	VF Asia Pacific Sourcing S.à r.l.	38664
Star Check S.A.	38664	Westmore S.à r.l.	38673
		Wind and More SA	38688

Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, résidant au Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société «BLUELUX S.A., SPF», une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.342, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3012 le 23 décembre 2008, la «Société Absorbante»),

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes d'une résolution dudit Conseil d'Administration, prise lors de sa réunion du 17 décembre 2012;

une copie desdites résolutions du Conseil d'Administration est restée annexée au projet de fusion reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 33 du 7 janvier 2013, la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et la société «FILTLUX S.A. - SPF», une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.246, constituée suivant acte notarié en date du le 20 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 10 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1204 le 6 juin 2011, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;

- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante actuellement établi au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- que dès lors les conditions prévues à l'article 281 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2013. Relation: EAC/2013/2002. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013023320/53.

(130028156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Belles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 175.149.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

«Libra Assur S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 113, route d'Arlon L-8211 Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 106.263, représentée par son gérant/associé unique Monsieur Norberto de Azevedo Miranda, agent d'assurance, né à Luxembourg, le 20 octobre 1974, demeurant actuellement à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BELLES S.à r.l".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que la vente de produits de la branche y relatifs.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le(s) gérant(s) peut/peuvent sous sa/leur responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire:

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par la comparante «Libra Assur S.à r.l.», prénommée, et ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

Décisions de l'associée unique

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Norberto de Azevedo Miranda, prénommé, né à Luxembourg, le 20 octobre 1974, demeurant actuellement à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

2. La société est valablement engagée par la signature unique du gérant.

3. L'adresse du siège social est établie à L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. DE AZEVEDO MIRANDA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le février 2013. Relation: LAC/2013/5745. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022738/70.

(130027868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.404.545,00.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 160.831.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,

Before the undersigned, Me Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

The sole shareholder of the Company, being Brookfield Properties, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, United States of America registered with Corporation Service Company under number 4004844 (the Sole Shareholder),

here represented by Jean-Baptiste Beauvoir Planson, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on December 18, 2012,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the Company was incorporated on May 6, 2011, pursuant to a deed drawn up by Me Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1574, of July 14, 2011. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by the aforementioned notary on May 10, 2011, published in the Mémorial number 1786, of August 5, 2011;

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.A R.L., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 142.389, as the Company's liquidator (the Liquidator)

and that the Liquidator will be entitled to remuneration. The Liquidator is empowered, by his sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Shareholders resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, on his sole responsibility, delegate some of his powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, étant Brookfield Properties, Inc. une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Certerville Road, Suite 400, Ville de Wilmington, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée avec le Corporation Service Company sous le numéro 4004844 (l'Associé Unique),

représenté par Jean-Baptiste Beauvoir Planson, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que la Société a été constituée le 6 mai 2011, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1574 du 14 juillet 2011. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le plus récemment le 10 mai 2011, suivant acte reçu par le notaire mentionné ci-dessus, publié au Mémorial numéro 1786 du 5 août 2011;

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.A R.L., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.389 liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: J.-B. BEAUVOIR PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63018. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022744/107.

(130027928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Aforcomlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 8C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.607.

L'an deux mille douze,

le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur René D'AVERSI, administrateur de société, demeurant 6, Domaine des coteaux, F-57925 Distroff (France).

Lequel comparant est l'actionnaire unique ("Actionnaire") de la société "AFORCOMLUX S.A." (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social actuel rue de Bettembourg, à L-3378 Livange, Zone Industrielle, avec un capital social souscrit émis de trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 154 607, qui a été constituée suivant un acte notarié dressé en date du 06 juillet 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 septembre 2010, sous le numéro 1931 et page 92677.

Les statuts de la Société furent modifiés une seule fois depuis et suivant un acte notarié dressé en date du 03 janvier 2011 et dont un extrait fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 mars 2011, sous le numéro 525 et page 25195.

Le comparant, en sa qualité d'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle, au 8C, rue de Luxembourg, L-5752 Frisange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social de la Société, l'Actionnaire décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société, pour donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). "Le siège de la société est établi à Frisange, Grand-Duché de Luxembourg."

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé ensemble avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: R. D'AVERSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17463. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013023282/38.

(130028076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

EVB LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.134.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

1. Herr Jürgen KLASS, Gesschäftsmann, geboren am 26. September 1946 in Oberbeck jetzt Löhne (Deutschland), geschäftsansässig in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Der Komparent ersucht den Notar, wie folgt die Satzung einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen dem Komparenten und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EVB LUX S.A. (hiernach die „Gesellschaft“) gegründet.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend wie im Falle einer Satzungsänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bereldange, Gemeinde Walferdange.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Neu- und Weiterentwicklung von Brandschutzelementen, der Vertrieb von montagefertigen Brandschutzelementen sowie die Vergabe von Lizenzen zur Herstellung der Brandschutzelemente an verarbeitende Metallbauer. Weiterhin die Vermittlung von Maschinen, Anlagen und Fahrzeugen die zu dem vorab genannten Verwendungszweck benötigt werden.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Lizenzen, Zulassungen und / oder Marken und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31.000,00 EUR (einunddreissigtausend Euro), eingeteilt in 100 (hundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 310,00 EUR (dreihundertzehn Euro) welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Die Aktien können, auf Wunsch der Besitzer, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das genehmigte Kapital wird auf 62.000,00 EUR (zweiundsechzigtausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 200 (zweihundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 310,00 EUR (dreihundertzehn Euro).

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren von heute angerechnet das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, so wie dies durch den Verwaltungsrat bestimmt werden wird. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und deren Einzahlung, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen und in einer notariellen Urkunde diesen Artikel der neuen Situation anzupassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muß, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonen Aktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an einen oder mehrere Verwaltungsräte, Mitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und im Falle einer Einpersonengesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde, verpflichtet.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell vom Verwaltungsrat bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht zugleich auch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und deren Anzahl und Vergütung durch die Generalversammlung festgelegt wird. Ihre Amtszeit darf sechs (6) Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jedes Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendunddreizehn.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 6. des Monats März jeden Jahres um 10:00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitest gehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das „Gesetz“), sowie auf dessen spätere Änderungen.

Handelsermächtigung

Der amtierende Notar weist den Komparenten daraufhin, dass die Gesellschaft vor Ausübung einer kommerziellen Tätigkeit oder vor Abänderung des Gesellschaftszweckes in Verbindung mit einer kommerziellen Tätigkeit, oder falls die

Gesellschaft im Hinblick auf ihren Gesellschaftszweck einer spezifischen Gesetzgebung unterliegt, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handlungsermächtigung sein muss, was dieser ausdrücklich anerkennt.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die 100 (hundert) Aktien wie folgt gezeichnet:

- Herr Jürgen KLASS, vorbenannt:	100
- Total:	100

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden zu 100% (ein hundert Prozent) in

Bar eingezahlt, sodaß der Gesellschaft die Summe von 31.000,00 EUR (einunddreissigtausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf ungefähr 1.000,00 EUR (tausend Euro) festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Komparenten, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei (3) festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

1. Herr Jürgen KLASS, vorbenannt;
2. Frau Michaela KLASS, Angestellte, geboren am 27. November 1975 in Bünde Kreis Herford (Deutschland), geschäftsansässig in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg;
3. Herr Oliver KLASS, Angestellter, geboren am 2. Februar 1973 in Minden (Deutschland), geschäftsansässig L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, welche im Geschäftsjahr 2018 stattfindet.

Zweiter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Dritter Beschluß

Zum Kommissar wird bestellt:

Frau Christina KLASS, Angestellte, geboren am 4. Februar 1984 in Minden (Deutschland), geschäftsansässig L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Das Mandat des hiervor genannten Kommissars endet mit der Generalversammlung, welche im Geschäftsjahr 2018 stattfindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden amtierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J. KLASS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6140. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022874/149.

(130027530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Face Job SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schumann.
R.C.S. Luxembourg B 149.924.

L'an deux mille douze,
le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

“SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.”, une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65 937, ici représentée par Monsieur René D'AVERSI, administrateur de société, demeurant 6 Domaine des coteaux, F-57925 Distroff France),

en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Strassen, le 26 septembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique (l'“Actionnaire”) de la société “FACE JOB S.A.” (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social actuel au 31, rue du Puits, L-2355 Luxembourg, avec un capital social souscrit émis de trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 149 924, qui a été constituée suivant un acte notarié dressé en date du 20 novembre 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 08 janvier 2010.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La partie comparante, es qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 31, rue du Puits, L-2355 Luxembourg au 15, rue Robert Schuman, L-4779 Pétange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social de la Société, l'Actionnaire décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société, pour donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). “Le siège de la société est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.”.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite à le mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: R. D'AVERSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17462. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013023453/42.

(130028069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.130.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of January,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the “General Partner”), being the general partner of

Development German Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing then in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.130 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 9 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 23 November 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at two hundred ninety-three thousand five hundred five euro (EUR 293,505.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and two hundred ninety-three thousand five hundred four (293,504) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-), and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 23 November 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 2 January 2013, an increase of the issued share capital by an amount of sixteen thousand four hundred five euro (EUR 16,405.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three hundred nine thousand nine hundred ten euro (EUR 309,910.-) by the creation of sixteen thousand four hundred five (16,405) Class Y Series 3 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 23 November 2012, has accepted subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 2 January 2013, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of one hundred forty-seven thousand six hundred forty-five euro (EUR 147,645.-) as follows:

- AXA Krankenversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 1012: six thousand one hundred fifty-two (6,152) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of sixty-one thousand five hundred twenty euro (EUR 61,520.-) including a share premium in the aggregate amount of fifty-five thousand three hundred sixty-eight euro (EUR 55,368.-);

- AXA Versicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 21298: six thousand one hundred fifty-two (6,152) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of sixty-one thousand five hundred twenty euro (EUR 61,520.-) including a share premium in the aggregate amount of fifty-five thousand three hundred sixty-eight euro (EUR 55,368.-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 27698: four thousand one hundred one (4,101) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of forty-one thousand ten euro (EUR 41,010.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-six thousand nine hundred nine euro (EUR 36,909.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 12 December 2012, so that the total amount of one hundred sixty-four thousand fifty euro (EUR 164,050.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred forty-seven thousand six hundred forty-five euro (EUR 147,645.-), has been on 12 December 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 12 December 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred nine thousand nine hundred ten euros (EUR 309,910.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Share"), which shall be held by the unlimited partner

(the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and three hundred nine thousand nine hundred nine (309,909) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf janvier,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development German Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.130 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 9 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 23 novembre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent quatre vingt treize mille cinq cent cinq euros (EUR 293.505,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et deux cent quatre vingt treize mille cinq cent quatre (293.504) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et quarante-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (49.999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque actions de chaque classe ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 23 novembre 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 2 janvier 2013, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de seize mille quatre cent cinq euros (EUR 16.405,-) en vue de porter le capital social souscrit à trois cent neuf mille neuf cent dix euros (EUR 309.910,-) par la création et l'émission de seize mille quatre cent cinq (16.405) Actions de Catégorie Y Série 3, (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 23 novembre 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 02 janvier 2013, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de cent quarante-sept mille six cent quarante-cinq euros (EUR 147.645,-), comme suit:

- AXA Krankenversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 1012: six mille cent cinquante-deux (6.152) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de soixante et un mille cinq cent vingt euros (EUR 61.520,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille trois cent soixante-huit euros (EUR 55.368,-);

- AXA Versicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 21298: six mille cent cinquante-deux (6.152) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de soixante et un mille cinq cent vingt euros (EUR 61.520,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille trois cent soixante-huit euros (EUR 55.368,-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 27698: quatre mille cent une (4.101) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de quarante et un mille cent euros (EUR 41.100,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-six mille neuf cent neuf euros (EUR 36.909,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 12 décembre 2012, de sorte que la somme de cent soixante-quatre mille cinquante euros (EUR 164.050,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de cent quarante-sept mille six cent quarante-cinq euros (EUR 147.645,-), se trouvait le 12 décembre 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 12 décembre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à trois cent neuf mille neuf cent dix euros (EUR 309.910,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et trois cent neuf mille neuf cent neuf (309.909) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3 qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1754. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022822/172.

(130027775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sophinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.826.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65898 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027444/10.

(130032778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of the month of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifty-one thousand and three hundred euro (EUR 151,300), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 844 of 23 April 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151940 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 5 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2553 of 13 October 2012.

The extraordinary general meeting is declared open at 7.11 p.m., with Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of all ninety-three thousand eight hundred eighty-eight (93,888) class B1 redeemable preferred shares (the "Class B1 RPS") and thirty-six thousand one hundred twelve (36,112) class B2 redeemable preferred shares (the "Class B2 RPS") (collectively the "Class RPS Shares") held by its shareholders and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for the Class RPS Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class RPS Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class RPS Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred euro (EUR 1,300) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifty-one thousand and three hundred euro (EUR 151,300) to one hundred fifty-one thousand euro (EUR 150,000) by cancellation of all Class RPS Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of the Class RPS Shares held by its shareholders and to authorise the Company's manager to determine the purchase price for the Class RPS Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class RPS Shares by the Company, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Class RPS Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred euro (EUR 1,300) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifty-one thousand and three hundred euro (EUR 151,300) to one hundred fifty-one thousand euro (EUR 150,000) by cancellation of all Class RPS Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.**

(i) nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-seven (9,749,897) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"),

(ii) three million seven hundred fifty thousand three (3,750,003) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares"),

(iii) one million five hundred thousand (1,500,000) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares"), (collectively the "Class A Ordinary Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders"); and

(iv) one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class C Shareholders").

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.25 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 151.300), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 844, en date du 23 avril 2012, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151940 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 5 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2553, en date du 13 octobre 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19.11 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M^e Alessandro Sorcinelli, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M^e Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-huit (93.888) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 (les "APR de Catégorie B1") et trente-six mille cent douze (36.112) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 (les "APR de Catégorie B2") (ensemble, les «APR») détenues par ses associés et autorisation aux gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des actions préférentielles rachetables.

2. Suite à l'approbation du rachat des actions préférentielles rachetables par la Société, constatation de la détention par la Société des actions préférentielles rachetables, chacune ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de mille trois cent euros (EUR 1.300,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent cinquante et un mille trois cent euros (EUR 151.300,-) à un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) par annulation de tous les actions préférentielles rachetables ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les actions préférentielles rachetables détenues par ses associés et d'autoriser les gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des actions préférentielles rachetables.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des actions préférentielles rachetables par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de constater la détention par la Société de toutes ses actions préférentielles rachetables, chacune ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de mille trois cent euros (EUR 1.300,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent cinquante et un mille trois cent euros (EUR 151.300,-) à un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) par annulation de tous les actions préférentielles rachetables ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent. En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par:

(i) neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.897) actions ordinaires de catégorie A1 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A1»),

(ii) trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) actions ordinaires de catégorie A2 (les «Actions Ordinaires de Catégories A2»),

(iii) un million cinq cent mille (1.500.000) actions ordinaires de catégorie A3 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A3»),

(ensemble les «Actions Ordinaires de Catégorie A») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(vi) cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie C»).

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.25 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, A. Sorcinelli, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2013, REM/2013/14. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023209/189.

(130027822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sophos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour compte de Sophos Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013027445/12.

(130032863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.747.168.669,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 8,745,999,812 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 17 December 2012, pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred sixty eight thousand eight hundred fifty seven United States Dollars (USD 1,168,857) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion seven hundred forty five million nine hundred ninety nine thousand eight hundred twelve United States Dollars (USD 8,745,999,812) to eight billion seven hundred forty seven million one hundred sixty eight thousand six hundred sixty nine United States Dollars (USD 8,747,168,669) by way of the issue of two hundred fifty five thousand seven hundred and six (255,706) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing one billion nine hundred thirteen million three hundred thirty thousand five hundred ninety six (1,913,330,596) shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in kind;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Granting of authorisation to any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred sixty eight thousand eight hundred fifty seven United States Dollars (USD 1,168,857) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion seven hundred forty five million nine hundred ninety nine thousand eight hundred twelve United States Dollars (USD 8,745,999,812) to eight billion seven hundred forty seven million one hundred sixty eight thousand six hundred sixty nine United States Dollars (USD 8,747,168,669) by way of the issue of two hundred fifty five thousand seven hundred and six (255,706) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing one billion nine hundred thirteen million three hundred thirty thousand five hundred ninety six (1,913,330,596) shares.

Second resolution

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for the two hundred fifty five thousand seven hundred and six (255,706) new shares without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of receivables in the aggregate amount of one hundred sixteen million eight hundred eighty five thousand seven hundred forty one United States dollars and seven cents (USD 116,885,741.07) which the Sole Shareholder has against Talisman International Holdings B.V., a company incorporated in the Netherlands (company number 34315187) having its registered office at Strawinskylaan 3159, 1077 ZX, Amsterdam, The Netherlands (TIHBV) (the Receivables).

The contribution in kind of the Receivables in an amount equal to one hundred sixteen million eight hundred eighty five thousand seven hundred forty one United States dollars and seven cents (USD 116,885,741.07) to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of one million one hundred sixty eight thousand eight hundred fifty seven United States Dollars (USD 1,168,857) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred fifteen million seven hundred sixteen thousand eight hundred eighty four United States dollars and seven cents (USD 115,716,884.07) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by *inter alia*, a certificate issued on 19 December 2012, by the Sole Shareholder and acknowledged by the board of managers of the Company (the Management Certificate).

It is provided in the Management Certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the sole owner of the receivables in an aggregate amount of at least one hundred sixteen million eight hundred eighty five thousand seven hundred forty one United States dollars and seven cents (USD 116,885,741.07) payable by TIHBV to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Company are worth at least one hundred sixteen million eight hundred eighty five thousand seven hundred forty one United States dollars and seven cents (USD 116,885,741.07) and since the date on which the Receivables were valued no material changes have occurred which would have depreciated the value of Receivables;
- the Receivables are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

The Management Certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eight billion seven hundred forty seven million one hundred sixty eight thousand six hundred sixty nine United States Dollars (USD 8,747,168,669) represented by one billion nine hundred thirteen million five hundred eighty six thousand three hundred two (1,913,586,302) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et disposant d'un capital social USD 8.745.999.812 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 6 janvier 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois le 17 décembre 2012 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social est établi au Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept dollars américains (USD 1.168.857) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards sept cent quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent douze dollars américains (USD 8.745.999.812) à huit milliards sept cent quarante-sept millions cent soixante-huit mille six cent soixante-neuf dollars américains (USD 8.747.168.669), par l'émission deux cent cinquante-cinq mille sept cent six (255.706) parts sociales de la Société sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les un milliards neuf cent treize millions trois cent trente mille cinq cent quatre-vingt-seize (1.913.330.596) parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Octroi de pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept dollars américains (USD 1.168.857) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards sept cent quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent douze dollars américains (USD 8.745.999.812) à huit milliards sept cent quarante-sept millions cent soixante-huit mille six cent soixante-neuf dollars américains (USD 8.747.168.669), par l'émission deux cent cinquante-cinq mille sept cent six (255.706) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les un milliards neuf cent treize millions trois cent trente mille cinq cent quatre-vingt-seize (1.913.330.596) parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante-cinq mille sept cent six (255.706) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et les libère intégralement par un apport en nature se composant de créances d'un montant total de cent seize millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante et un dollars américains et sept centimes (USD 116.885.741,07) que l'Associé Unique détient envers Talisman International Holdings B.V., une société constituée au Pays-Bas (sous le numéro 34315187) dont le siège social est établi au Strawinskylaan 3159, 1077 ZX, Amsterdam, les Pays-Bas (TIHBV) (les Créances).

L'apport en nature des Créances d'un montant total de cent seize millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante et un dollars américains et sept centimes (USD 116.885.741,07) à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant d'un millions cent soixante-huit mille huit cent cinquante-sept dollars américains (USD 1.168.857) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent quinze millions sept cent seize mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars américains et sept centimes (USD 115.716.884,07) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Créances a été certifiée entre autre au moyen d'un certificat émis le 19 décembre 2012 par l'Associé Unique et reconnu par le conseil de gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que, à la date dudit certificat:

- l'Associé Unique est le seul propriétaire des créances d'un montant total de cent seize millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante et un dollars américains et sept centimes (USD 116.885.741,07) dues par TIHBV à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique est le seul ayant-droit aux Créances et a le droit d'aliéner les Créances;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date dues sans pénalité aucune;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société sont d'une valeur d'au moins cent seize millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante et un dollars américains et sept centimes (USD 116.885.741,07) et, depuis l'évaluation des Créances, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- les Créances sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit milliards sept cent quarante-sept millions cent soixante-huit mille six cent soixante-neuf dollars américains (USD 8.747.168.669) représenté par un milliard neuf cent treize millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent deux (1.913.586.302) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 8.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63022. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013023212/212.

(130027807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sparkling Global Commodities Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR SPARKLING GLOBAL COMMODITIES FUND SCA

Signatures

Référence de publication: 2013027449/11.

(130032925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**Vanheede Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Universal Equipment S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 41.650.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge "VANHEEDE ENVIRONMENT GROUP", établie et ayant son siège social à B-1080 Bruxelles (Molenbeek-Saint-Jean), 25-27, rue du Ruisseau, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0467.276.516,

dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués, savoir la société privée à responsabilité limitée de droit belge "VAMASTINE", établie et ayant son siège social à B-8940 Wervik, Dullaardstraat 4, inscrite au Registre des Personnes Morales de d'Ypres et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0457.916.907,

ici dûment représentée par Monsieur David VANHEEDE, administrateur d'entreprises, demeurant à B-8560 Wevelgem (Moorsele), Dadizelestraat 62 (Belgique).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "UNIVERSAL EQUIPMENT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, route des 3 Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 41650, (ci-après "la Société"), constituée sous la dénomination de "Orientrade Ltd", suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 4 du 5 janvier 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

* Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 27 juillet 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT S.à r.l.";

* Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1934 du 7 août 2008, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle; et

* Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1829 du 7 septembre 2010.

- Que la partie comparante est le seule et unique associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide:

- de fixer le siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons;
- de changer la dénomination de la Société en "VANHEEDE LUXEMBOURG";
- de modifier le premier alinéa de l'objet social et d'adopter pour lui la teneur comme ci-après reproduite dans l'article 2 des statuts refondus; et
- de procéder à une refonte complète des statuts et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "VANHEEDE LUXEMBOURG", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la collecte, le transport, le traitement et le négoce de déchets.

La Société pourra effectuer toutes opérations de gestion et d'administration et plus précisément mais non limitativement, toutes prestations d'assistance et de services en matière d'établissement et de gestion d'entreprise, rassemblement et traitement d'informations techniques, administratives ou financières, recherche et développement de marchés, relation avec les autorités nationales et internationales, recherche de partenaires commerciaux et financiers, organisation et conseils en tous genres et matières, ainsi que tous services liés directement ou indirectement à la gestion et à l'administration de sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société à encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-trois mille six cent soixante-dix-neuf Euros et cinquante Cents (233.679,50 EUR), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Surveillance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Conformément à l'article 200 de la Loi, les comptes de la Société doivent être vérifiés par un commissaire uniquement si la Société a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 n'est pas applicable.

Titre IV. Année sociale - Comptes - Distribution des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. VANHEEDE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. AC/2012/62960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023220/145.

(130027402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Star Check S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.113.

Les statuts coordonnés au 8 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013027451/11.

(130032836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

VF Asia Pacific Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.866.

In the year two thousand twelve, the twentieth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Asia Pacific Sourcing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 170.866 and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), (the Company). The Company was incorporated on August 3, 2012, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2308 on September 17, 2012.

THERE APPEARED:

VF Enterprises S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy

of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 145.047 and having a share capital of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred United States Dollars (USD 100) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 20,100), by way of the issuance of one hundred (100) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred United States Dollars (USD 100) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 20,100), by way of the issuance of one hundred (100) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the one hundred (100) newly issued shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting of two hundred and twenty (220) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) and an aggregate fair market value of one hundred eighty-seven thousand eight hundred sixty-six United States Dollars (USD 187,866), that the Sole Shareholder holds in the share capital of VF Sourcing Asia S.à r.l. (VFSA), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.048 and having a share capital of twenty-two thousand United States Dollars (USD 22,000) (the Shares).

The contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of one hundred eighty seven thousand eight hundred sixty six United States Dollars (USD 187,866) shall be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred United States Dollars (USD 100) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of one hundred eighty-seven thousand seven hundred sixty-six United States Dollars (USD 187,766) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Shares is evidenced *inter alia*, by (i) the interim accounts issued and signed for approval by the Sole Shareholder (the Interim Accounts) and (ii) a valuation certificate dated December 20, 2012 issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

Such Certificate states *inter alia* that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing one per cent (1%) of the share capital of VFSA.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares is subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of VFSA, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to one hundred eighty-seven thousand eight hundred sixty-six United States Dollars (USD 187,866), as per the Interim Accounts and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The Interim Accounts and the Certificate, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 20,100), represented by twenty thousand one hundred (20,100) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Asia Pacific Sourcing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 170.866 et disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000) (la Société). La Société a été constituée le 3 août 2012 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2308 du 17 septembre 2012.

A COMPARU:

VF Entreprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145047 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille cents dollars américains (USD 20.100) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 1 ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille cents dollars américains (USD 20.100) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent (100) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et les libérer par un apport en nature se composant de deux cent vingt (220) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) et une valeur marchande totale de cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 187.866) que l'Associé Unique détient dans le capital social de VF Sourcing Asia S.à r.l. (VFSA), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 145.048 et disposant d'un capital social de vingt-deux mille dollars américains (USD 22.000) (les Parts Sociales).

L'apport des Parts Sociales à la Société, d'un montant total de cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 187.866), sera affecté comme suit:

(i) un montant de cent dollars américains (USD 100) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant restant de cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-six dollars américains (USD 187.766) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'estimation des Parts Sociales est constatée, entre autres, par (i) les comptes intérimaires émis et signés pour accord par l'Associé Unique (les Comptes Intérimaires) et (ii) un certificat d'évaluation daté du 20 décembre 2012 émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.(le Certificat).

Il ressort du Certificat que:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales, qui représentent un pour cent (1%) du capital social de VFSA.

2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est soumise à une servitude.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de VFSA, les Parts Sociales sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande des Parts Sociales est au moins égale à cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 187.866) d'après les Comptes Intérimaires et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.»

Les Comptes Intérimaires, le Certificat de Créance et le Certificat de Parts Sociales, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille cents dollars américains (USD 20.100) représenté par vingt mille cents (20.100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63026. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023231/211.

(130027973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Steelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 71.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027452/10.

(130032929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Association Islamique de Wiltz/Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9537 Wiltz, 16, rue Charles Lambert.

R.C.S. Luxembourg F 6.955.

REFONTE DE STATUTS

Chapitre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Association Islamique de Wiltz/Luxembourg»

Art. 2. Le siège de l'Association est à Wiltz.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Objet

Art. 4. L'objet de l'association est le suivant:

- a) Renforcer la vie spirituelle des Musulmans résidant dans la région de Wiltz et de leurs familles, leur permettre de parfaire leurs connaissances de l'Islam et de suivre ses préceptes.
- b) Eclairer l'opinion publique luxembourgeoise sur la Religion de l'Islam, sa culture, la documenter sur les pays et peuples musulmans, tout en favorisant les relations amicales entre le Luxembourg et le monde musulman.
- c) Se maintenir au-dessus de toute considération ethnique ou territoriale et ne pas se livrer à des controverses de nature politique ou dogmatique.
- d) Etablir dès que possible et entretenir une mosquée pouvant servir à l'offrande de prières et autres cérémonies religieuses.
- e) Créer et entretenir un cimetière pour les Musulmans résidant dans la région de Wiltz.
- f) Ouvrir des écoles pour les enfants musulmans, ou ceux-ci auront la possibilité d'apprendre les principales notions islamiques.
- g) Promouvoir, au besoin en liaison avec les autorités locales et tous les groupements poursuivant le même but humanitaire, toutes oeuvres sociales ou charitables.
- h) Créer une bibliothèque comprenant des livres et publications sur l'Islam et sa civilisation, et pouvant servir de Centre de recherche en matière islamique.
- i) Organiser des conférences, séminaires, colloques, cycles d'études, congrès, sur divers sujets intéressant l'Islam et les musulmans, ses rapports avec d'autres disciplines, et diffuser la pensée et la philosophie de l'Islam.
- j) Organiser le service funéraire ainsi que le transport par corbillard des membres défunts et de leur famille résidant au Grand-Duché de Luxembourg jusqu'au lieu d'enterrement, même à l'étranger.

Art. 5. L'association peut établir des relations amicales de coopération avec des organismes étrangers ou internationaux poursuivant des buts analogues aux siens.

Chapitre III. - Membres - Admission - Démission - Cotisation

Art. 6. Le nombre de membres ne peut être inférieur à cinq. L'admission d'un nouveau membre est décidée par les membres présents du comité en simple majorité. En cas d'égalité le vote du président sera prédominant.

Lorsque le comité refuse une admission, sa décision est souveraine et ne doit pas être motivée.

Art. 7. Tout musulman résidant au Grand-Duché de Luxembourg peut devenir membre actif en versant une cotisation. Uniquement les membres actifs peuvent voter ou être élus dans le comité. L'Association peut accepter également des membres honoraires et associés. Les membres peuvent être des personnes physiques ou morales.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a) par démission laquelle doit être notifiée par écrit au comité
- b) par l'exclusion pour comportement contraire aux principes et valeurs islamiques et aux intérêts de l'association. L'exclusion est prononcée cas par cas par le comité à la majorité des 2/3 des voix des membres présents du comité. Le non-paiement de la cotisation entraîne la perte du statut de membre actif.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée à un maximum de 3.000,- Euros. Elle sera annuellement revue par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité.

Chapitre IV. - Organes

Art. 10. Les organes de l'Association sont:

- a) l'Assemblée Générale
- b) le Comité
- c) le Commissaire aux Comptes
- a) Assemblée Générale

Art. 12. L'Assemblée Générale se réunit annuellement et au plus tard le dernier dimanche en février. En outre, elle peut être convoquée en session extraordinaire par le Comité ou doit l'être dans le délai d'un mois à la demande d'un cinquième des membres actifs. Les convocations contenant obligatoirement l'ordre du jour sont adressées par le Comité à chaque membre actif au moins 15 jours avant la date prévue pour la réunion.

Art. 13. L'Assemblée Générale a spécialement dans ses attributions:

- a) la nomination annuelle et la révocation des membres du Comité et du commissaire aux comptes
- b) l'approbation des budget et comptes ainsi que du rapport d'activité préparés par le Comité
- c) la décharge du Comité sortant
- d) les modifications à apporter aux statuts

- e) la fixation du montant de la cotisation annuelle
- f) la dissolution de l'Association.

Art. 14. Les élections ont lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des votes valablement exprimés par les membres actifs présents lesquels doivent être au moins au nombre de sept. Le vote par procuration est permis mais limité à une procuration par personne. En cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Pour délibérer valablement sur des modifications aux statuts ou sur la dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale doit réunir au moins les deux tiers des membres actifs et aucune décision ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion le même jour qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents; mais dans ce cas, la décision sera remise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 15. Le bureau de l'Assemblée Générale se compose d'un Président, d'un Secrétaire et de deux Scrutateurs. Les fonctions de Président et de Secrétaire sont exercées par le Président ou à son défaut, par le Vice-Président et le Secrétaire ou à son défaut par le Trésorier du Comité. L'Assemblée Générale choisit les deux Scrutateurs parmi les membres présents.

Art. 16. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées sous la forme d'un procès-verbal signé par le Président, le Secrétaire et les deux Scrutateurs. Les procès-verbaux sont regroupés sous la forme d'un registre de l'Association conservé au Siège Social. Us sont portés à la connaissance des membres et de tiers par affichage au siège.

Art. 17. La compétence et les convocations de l'Assemblée Générale sont réglés par la loi.

b) Le Comité

Art. 18. L'Association est administrée par un Comité composé de 5 membres au moins et 9 membres au plus ainsi que de deux membres suppléants. Les membres du Comité se répartissent eux-mêmes leurs rôles et leurs responsabilités respectifs, à savoir:

Un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et un ou plusieurs membres.

Les membres du Comité sont rééligibles. En cas de vacance en son sein, le Comité peut désigner lui-même un nouveau membre (parmi les membres suppléants, ou à défaut) parmi les autres membres actifs de l'association dont le mandat prend fin lors de l'Assemblée Générale suivante.

Art. 19. Le Comité a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'Association, ainsi que pour réaliser ses objets. Il se réunit régulièrement sans convocation aux dates, heures et lieux fixés au début de chaque exercice.

Art. 20. Les décisions du Comité sont prises à la majorité absolue des voix valablement exprimées des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. En l'absence du président, ce dernier est remplacé suivant l'ordre des rôles prévus à l'article 18.

Art. 21. Le Comité peut charger certains membres de l'association, actifs ou non, de tâches particulières de durée limitée. Ces membres font rapport de leur travail au Comité, lequel reste seul responsable de la décision à prendre.

Art. 22. Les signatures conjointes de deux membres, dont l'un doit être le Président, ou à son défaut, le Vice-Président engagent valablement l'Association envers le tiers. Les actes de gestion journalière peuvent ne porter que la seule signature du président ou d'un membre que le Comité choisit en son sein pour cette gestion.

Art. 23. Le mode de nomination et révocation des administrateurs (= membres du Comité) ainsi que leur compétence sont réglés par la loi.

c) Le Commissaire aux Comptes

Art. 24. Le Commissaire aux Comptes contrôle les comptes et fait rapport à l'Assemblée Générale annuelle. Il doit être un membre actif.

Chapitre V. - Budget et Comptes

Art. 25. L'Année Sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre. Le premier exercice commence à la date du présent acte et finit le 31 décembre 2013.

Art. 26. Les livres sont arrêtés chaque année au 31 décembre. Le Comité dresse les comptes et prépare un projet de budget pour l'exercice suivant.

Chapitre VI. - Dissolution

Art. 27. Dans le cas où l'Association serait dissoute, son patrimoine est affecté au Centre Culturel Islamique de Mamer ou à une autre association ou organe dont l'objet est similaire à celui de l'Association et qui sera décidé par l'Assemblée Générale lors de la dissolution.

Wiltz, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013023259/116.

(130027672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Stockage du Petrole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013027454/10.

(130032744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Aircraft Solutions Lux IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.056.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Aircraft Solutions Lux IV S.à. r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.056 (the "Company").

There appeared:

ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office at Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 25,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of the sole shareholder of the Company as liquidator;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Aircraft Solutions Lux IV S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 25.000, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.056 (la «Société»).

A comparu:

ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005391, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. Associé Unique»,

ici représenté par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 25.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination en qualité de liquidateur de l'associé unique de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63310. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023269/118.

(130028102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Summerhill Holding S.à r.l

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2013027455/14.

(130032666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Westmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.369.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the notarial deed.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"), here represented by Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Westmore S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) divided into hundred (100) shares of hundred and twenty five Pound Sterling (GBP 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the hundred (100) shares have been subscribed by Real Estate Investments International Corp., the sole shareholder of the Company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2013.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand euro approximately (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The company will be administered by the following managers:

- Michael Kidd, born in Basingstoke (GB) on April 18, 1960, professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Phill Williams, born in Carmarthen (GB) on October 22, 1968, professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the Company is set at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze février.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière nommée restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée sous le numéro 681.864 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques ("Real Estate Investments International"),

dûment représentée par Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quel qu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout types d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Westmore S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livre Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Le ou les Associés pourront nommer ou révoquer tout gérant par voie de résolutions écrites et unanimes.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Real Estate Investments International Corp., l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livre Sterling (GBP 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille Euro (EUR 1.000,-).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par les gérants:

- Michael Kidd, né à Basingstoke (GB) le 18 avril 1960, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Phill Williams, né à Carmarthen (GB) le 22 octobre 1968, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7279. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026854/329.

(130032549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Les statuts coordonnés au 2 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013027457/11.

(130032834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

TecIOLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 141.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013027460/11.

(130033376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

HM & Associates, SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.162.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. M. Jean-Claude HEGY, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1946 à Clichy (France), demeurant au 741 Rue de la Dauberie, F-78760 PONTCHARTRAIN, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2012 à Luxembourg; et

2. «Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg B 41.819, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2012 à Luxembourg.

Lesquelles procurations après avoir été paraphée „ne varietur” par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}.

1. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendraient par la suite propriétaires des parts sociales, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "HM & ASSOCIATES, SPF"

2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

3. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année prochaine.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 5.

1. La société compte un ou plusieurs gérants, nommés par les associés. Peuvent être nommés gérants tant des associés que des tiers.

2. En cas de plusieurs gérants, la société est représentée et engagée par la signature conjointe de deux gérants. Les droits et obligations des gérants découlent de la loi, du contrat de travail et des directives des associés.

3. Les actes de gérance portant sur des opérations dépassant le cadre de l'exploitation ordinaire de l'entreprise requièrent l'accord, par voie de résolution, des associés.

4. Par décision des associés, il peut être mis en place un règlement intérieur régissant la gestion. En outre, les associés peuvent, par voie de résolution, fixer la répartition des tâches entre les gérants.

5. Le ou les gérants ne contractent, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, aucune obligation personnelle.

6. En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

Art. 6.

1. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

2. La ratification des comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) ainsi que l'affectation du bénéfice net, la couverture d'une éventuelle perte et la décharge à donner aux gérants font l'objet d'une décision des associés prise en assemblée des associés.

3. La gérance établit les comptes annuels selon les principes valables en matière de comptabilité commerciale régulière et d'établissement du bilan.

4. Chaque associé peut consulter les comptes annuels au siège social.

5. Sur le bénéfice net de l'exercice social il sera prélevé au moins 5%, qui seront affectés à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint 10% du capital social.

6. Le solde du bénéfice après constitution de la réserve sera réparti entre les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent, sauf décision des associés prévoyant une autre affectation du bénéfice comptable. Le solde du bénéfice ne pourra être distribué qu'à partir du 6^{ème} exercice.

Art. 7. Toutes les décisions à prendre par les associés ne peuvent être prises qu'à l'unanimité.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 10. Les associés peuvent, par décision prise à l'unanimité, décider la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par le ou les gérants pour autant que cette tâche ne soit pas déléguée, par décision des associés, à d'autres personnes.

Art. 11. Au cas où l'ensemble des parts sociales serait détenu par un seul associé, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. Jean-Claude HEGY, prénommé,	80
2. «Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.», prénommée,	20
Total des parts:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate.

Frais

Les frais, honoraires, débours que la société devra supporter à sa charge sont évalués à environ mille euros (1.000,-EUR).

Décisions des associés

Les comparants, prénommés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est fixé au L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

2.- Est nommé gérants pour une durée indéterminée:

M. Bernard ZIMMER, né le 25/10/1952 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal.

3.- La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1107. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023497/117.

(130028123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Hot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013027462/14.

(130033478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Triton III (Nimble) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III (Nimble) S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027463/11.

(130032955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Latonia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.380.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 173.499.

In the year two thousand and twelve on the twentieth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Latonia Finance S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 173.499, incorporated on 3 December 2012 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting was presided by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed Me Elsa Idir, maître en droit, as secretary and Me Magdalena Staniczek, maître en droit, as scrutineer, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies shall be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II) It appeared from said attendance list that all the twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the items of the agenda.

III) The item on which a resolution was to be passed was as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to nine million three hundred eighty thousand US Dollars (USD 9,380,000) by the issue of nine million three hundred sixty thousand (9,360,000) new shares each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and a total issue price of ninety-three million six hundred thousand US Dollars (USD 93,600,000); subscription to such new shares by the shareholders of the Company and payment of the total issue price by the contribution in kind of twenty-four thousand (24,000) fully paid shares of Rolaco Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 15.478, the subscription to new shares and the payment thereof to occur in such proportions as set forth hereafter:

Subscriber	Number of new shares of the Company	Shares of Rolaco Holding S.A. contributed	Value of the contribution in kind (in USD)
Paul Jeanbart	1,872,000	4,800	18,720,000
Latonia International Limited	7,488,000	19,200	74,880,000
Total	9,360,000	24,000	93,600,000

Acknowledgement of the report of the board of managers of the Company on the valuation of such contribution in kind; approval of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital and the balance to the freely distributable share premium of the Company; consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at nine million three hundred eighty thousand US Dollars (USD 9,380,000) divided into nine million three hundred eighty thousand (9,380,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.”

The foregoing having been approved, it was resolved as follows:

Sole resolution

It was resolved to increase the issued share capital of the Company to nine million three hundred eighty thousand US Dollars (USD 9,380,000) by the issue of nine million three hundred sixty thousand (9,360,000) new shares each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and a total issue price of ninety-three million six hundred thousand US Dollars (USD 93,600,000).

Thereupon, such new shares have been subscribed by the shareholders of the Company, here represented by Me Sascha Nolte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies, and have been fully paid up by way of the contribution in kind consisting of a total of twenty-four thousand (24,000) fully paid shares of Rolaco Holding S.A., prenamed, held by the shareholders of the Company, in such proportions as set forth in the above agenda.

It was resolved to approve the valuation of the contribution in kind at ninety-three million six hundred thousand US Dollars (USD 93,600,000) and to acknowledge the report on such contribution in kind from the board of managers of the Company dated 17 December 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

“The Board of Managers values the Contribution in Kind consisting of 24,000 fully paid shares with a nominal value of USD 100 each of Rolaco Holding S.A., to be at least equal to the subscription price of the 9,360,000 Shares to be issued by the Company being USD 93,600,000.”

Evidence of the transfer of the contribution in kind was shown to the undersigned notary.

It was resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital and the balance to the freely distributable share premium.

It was finally resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the above agenda.

There being no further items on the agenda, the present meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Latonia Finance S.à r.l. (la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.499 et constituée le 3 décembre 2012 suivant acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été présidée par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Elsa Idir, maître en droit et comme scrutateur Me Magdalena Staniczek, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

II) Il ressort de la liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale et que les associés déclarent avoir pris connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant.

III) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société à neuf millions trois cent quatre-vingt mille dollars américains (9.380.000USD) par l'émission de neuf millions trois cent soixante mille (9.360.000) nouvelles parts sociales chacune

d'une valeur nominale d'un dollar américain (1USD) et un prix total d'émission de quatre-vingt-treize millions six cent mille dollars américains (93.600.000USD); souscription des nouvelles parts sociales ainsi émises par l'associé unique de la Société et le paiement du total du prix d'émission par l'apport en nature de vingt-quatre mille (24.000) actions entièrement libérées de Rolaco Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B15.478, la souscription des nouvelles parts sociales et leur paiement consécutif se fera selon les proportions suivantes:

Souscripteur	Nombre de nouvelles parts sociales de la Société	Actions de Rolaco Holding S.A. apportées	Valeur de la contribution en nature (en USD)
Paul Jeanbart	1.872.000	4.800	18.720.000
Latonia International Limited	7.488.000	19.200	74.880.000
Total	9.360.000	24.000	93.600.000

Prise de connaissance du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de cet apport en nature; approbation de l'évaluation de l'apport en nature; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social et du solde à la prime d'émission librement distribuable de la Société; la modification conséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel que suit:

“Le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions trois cent quatre-vingt mille dollars américains (9.380.000 USD) divisé en neuf millions trois cent quatre-vingt mille (9.380.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.”

Après l'approbation de ce qui précède, il a été décidé comme suit:

Résolution unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société à neuf millions trois cent quatre-vingt mille dollars américains (9.380.000 USD) par l'émission de neuf millions trois cent soixante mille (9.360.000) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) et un prix total d'émission de quatre-vingt-treize millions six cent mille dollars américains (93.600.000 USD).

Sur ce, les nouvelles parts sociales ont été souscrites par les associés de la Société, représentés par Me Sascha Nolte, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant, et entièrement payées par voie d'apport en nature consistant en vingt-quatre mille (24.000) actions entièrement libérées de Rolaco Holding S.A., susmentionnée, détenues par les associés de la Société, dans les proportions indiquées à l'ordre du jour ci-dessus.

Il a été décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à quatre-vingt-treize millions six cent mille dollars américains (93.600.000USD) et de prendre connaissance du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de cet apport en nature daté du 17 décembre 2012, qui restera annexé au présent et soumis avec lui aux formalités d'enregistrement, dont la conclusion se lit comme suit:

“Le Conseil de Gérance évalue l'Apport en Nature consistant en 24.000 actions entièrement libérées de Rolaco Holding S.A. de valeur nominale de 100 USD chacune, comme étant au moins égal au prix de souscription des 9.360.000 parts sociales à émettre par la Société soit 93.600.000 USD”

La preuve du transfert de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

Il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour ci-dessus.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la présente décision a été close.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimés à environ EUR 7.000,-Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE, E. IDIR, M. STANICZEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63276. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023543/159.

(130028210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Triton III LuxCo B 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.753.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 14 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027464/11.

(130033214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Triton III LuxCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.491.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 7 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027465/11.

(130032953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**L.S.C. Engineering Group, Société Anonyme,
(anc. MAMERANUS Participations S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.487.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAMERANUS PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg section B numéro B99487, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C n°435 du 24 avril 2004 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, demeurant professionnellement à Capellen, 85-87 Parc d'Activités.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel HETTO, administrateur, demeurant professionnellement à Capellen, 85-87 Parc d'Activités.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Cette liste de présence clôturée fait apparaître que les 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 130,- (cent trente Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée

générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social en donnant la teneur suivante à l'article 2 des statuts:

“La société a pour objet toutes activités relatives à la consultation, l'assistance, le contrôle, la direction, la coordination et l'expertise dans le domaine de l'ingénierie, de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire, en relation directe ou indirecte avec la conception d'une construction ainsi que l'exécution de toutes prestations qui peuvent en découler. Cette énumération étant exemplative et non exhaustive.

Elle a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés d'ingénierie ou dont l'objet est similaire, connexe ou complémentaire au sien, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut accorder des prêts et fournir une assistance financière sous toute forme aux sociétés dans lesquelles elle participe.

Elle peut exercer toutes activités commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.”

2) Changement de la dénomination sociale en “L. S.C. Engineering Group” et modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er} . 1^{ère} phrase.** Une société anonyme est régie par les présents statuts, sous la dénomination “L.S.C. Engineering Group”.”

3) Modification du 2^{ème} paragraphe de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“L'acquisition de participations dans toutes sociétés et entreprises dont l'objet est identique, similaire, connexe ou complémentaire à celui de la société doit être préalablement autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux deux tiers des voix de tous les actionnaires.

4) Suppression de l'article 13 des statuts relatif au conseil de surveillance et renumérotation subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée renonce à la justification des formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social en donnant à l'article 2 des statuts la teneur reprise à l'ordre du jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en “L.S.C. Engineering Group” et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts relatif au conseil de surveillance et de renuméroter les articles suivant des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Denis CRIDEL, Marcel HETTO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/4989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023576/74.

(130028195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027458/10.

(130033471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Wind and More SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013027508/13.

(130033098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

The Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.946.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**Signature*

Référence de publication: 2013027477/12.

(130033139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Taxo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.307.

Les comptes de dissolution au 10.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027470/9.

(130032741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027473/9.

(130033230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.